

	CONSEIL MUNICIPAL 21 JANVIER 2021, 18 H 30
	COMPTE-RENDU

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Sylvie AUBERT, Madame Marie-Pierre MESSENT, Monsieur Anthony LEVRAULT, Madame Valérie MEYER, Monsieur Bruno BOUCHER, Madame Joëlle LAROCHE, Monsieur Christophe CHARPENTIER, **Maire et Adjoints.**

Monsieur Philippe BENETEAU, Madame Corinne CHANTEPIE, Madame Marie-Laure COUDRET, Monsieur Amady DIALLO, Monsieur Thierry HECQ, Monsieur Léandre MARY, Madame Christine PAIN, Madame Horiha PEJOUT, Monsieur Jérôme TANCHÉ, Madame Sylvie THIBAUT, Monsieur Jean-Claude BALLAGE, Madame Karine HIPEAU ABASCAL, Monsieur Morgan ROCHAIS, **Conseillers Municipaux.**

REPRESENTÉS :

Madame Marie ASCON a donné pouvoir à Monsieur Anthony LEVRAULT
Monsieur Julien BERNARDEAU a donné pouvoir à Madame Joëlle LAROCHE
Monsieur Guy COLLARD a donné pouvoir à Monsieur Philippe BENETEAU
Magalie GUERINEAU a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre MESSENT
Monsieur PELTIER Christophe a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BALLAGE
Madame Bernadette POUPIN a donné pouvoir à Monsieur Philippe BENETEAU

ABSENT EXCUSÉ

Nicolas DEMELLIER

Madame Sylvie AUBERT, la Maire, a ouvert la séance à 18 h 35.

Madame Sylvie AUBERT procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame Sylvie AUBERT donne lecture de l'ordre du jour du conseil.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2020
- Autorisation d'engagements des crédits budgétaires d'investissement avant le vote du budget primitif 2021
- Contrat d'Accueil de loisirs pour les vacances d'hiver, de printemps et d'été 2021
- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – service périscolaire
- Aide financière FIPHFP pour une apprentie
- Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour des travaux de végétalisation de la cour de l'école élémentaire
- Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour la réalisation d'un nouveau skate parc
- Subvention à Escal'Ados pour les chantiers jeunes d'octobre 2020
- Questions diverses

Madame Corinne CHANTEPIE a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2020

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2020. Il est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Madame Valérie MEYER à 18 h 39

Question 1 : Autorisation d'engagements des crédits budgétaires d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Rapporteur : Madame Sylvie AUBERT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales à propos de l'adoption et de l'exécution des budgets précise que jusqu'à l'adoption des budgets, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette). Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Vu la nécessité d'assurer une continuité de fonctionnement des services avant le vote du budget primitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le cadre de ces principes selon les affectations suivantes :

Articles	BP 2020 + DM	Quart des crédits autorisés
0087 - Equipement technique	12 448,40 €	3 112,10 €
0090 - Véhicules et matériel d'entretien	30 000,00 €	7 500,00 €
0095 - Voirie	20 000,00 €	5 000,00 €
0096 - Achat Mobilier - Matériel	107 394,03 €	26 848,51 €
0102 - Espaces verts, For., mobilier urbain	260 916,02 €	65 229,01 €
0103 - Signalétique	13 805,23 €	3 451,31 €
0187 - Bâtiment CTM	10 423,84 €	2 605,96 €
0196 - Bâtiments communaux Accessibilité	167 358,49 €	41 839,62 €
0197 - Ecoles	62 692,81 €	15 673,20 €
0200 - Centre de Loisirs	21 380,66 €	5 345,17 €
0260 - Cimetière	9 885,00 €	2 471,25 €
0274 - Eglise	10 000,00 €	2 500,00 €
0300 - Réserves foncières	7 500,00 €	1 875,00 €
0320 - Salle de la Feuillante	23 800,00 €	5 950,00 €
0396 - Mairie	61 000,00 €	15 250,00 €
0398 - Site abbatial	255 157,47 €	63 789,37 €
0410 - Aide PTZ - Logements sociaux	28 270,00 €	7 067,50 €
100 - Esplanade de la mairie	50 000,00 €	12 500,00 €
102 - Aménagement et embellissement de la Mairie	136 050,00 €	34 012,50 €
104 - Végétalisation de la cour d'école	40 000,00 €	10 000,00 €
105 - Skate-Park	41 786,20 €	10 446,55 €
020 - Dépenses imprévues	50 027,91 €	12 506,98 €
165 - Dépôts et cautionnements	4 455,37 €	1 113,84 €
	1 424 351,43 €	356 087,86 €
	BUDGET 2020	1/4 des crédits autorisés

Question 2 : Contrat d'Accueil de loisirs pour les vacances d'hiver, de printemps et d'été 2021

Rapporteur : Monsieur Anthony LEVRAULT

Monsieur Anthony LEVRAULT explique que le Centre de loisirs accueille durant les vacances scolaires, des enfants et qu'il est nécessaire pour l'encadrement de faire appel à des animateurs, qui bien souvent sont mineurs et ne peuvent être recrutés par le biais d'un contrat CEE (contrat d'engagement éducatif).

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.432-1, l'article D.432-5 et suivants ;

Vu l'autorisation d'habilitation délivrée par la DDCS 0860028CL00118 dont bénéficie la collectivité pour l'accueil collectif de mineurs,

L'Accueil de Loisirs fonctionnera durant les vacances :

- d'hiver du lundi 06 février 2021 au vendredi 19 février 2021 inclus.
- de printemps du lundi 12 avril 2021 au vendredi 23 avril 2021 inclus.
- d'été du mercredi 07 juillet 2021 au mardi 31 août 2021 inclus.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur le type de contrat utilisé « Contrat d'engagement éducatif ».

Il est à noter que :

- les encadrants mineurs auront un horaire hebdomadaire maximum de 35h ;
- le salarié bénéficie d'un repos hebdomadaire minimum de 24 heures consécutives et d'un repos quotidien soit de 11 heures, soit entre 8 heures et 11 heures, soit aucun repos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le type de contrat proposé ci-joint pour l'accueil de loisirs pour les vacances d'hiver – de printemps et d'été.

Question 3 : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – service périscolaire

Rapporteur : Monsieur Anthony LEVRAULT

Monsieur Anthony LEVRAULT explique, qu'en prévision de l'entretien des locaux scolaires, de la surveillance cantine, il est nécessaire de renforcer le service périscolaire en raison d'un accroissement d'activité pour la période de janvier 2021 à juin 2021 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'en prévision de l'entretien des locaux scolaires, de la surveillance cantine, il est nécessaire de renforcer le service périscolaire en raison d'un accroissement d'activité pour la période de janvier 2021 à juin 2021 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 précitée ;

L'autorité territoriale sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de cinq mois en application de l'article 3-1° de la loi n°84-53 précitée ;
- CRÉE au maximum deux emplois à temps non complet, selon le nombre d'heures effectuées, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.
- S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget.

Question 4 : Aide financière FIPHFP pour une apprentie (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

Rapporteur : Madame Sylvie AUBERT

Nous avons recruté en contrat d'apprentissage le 31/08/2020 Madame Aline ZIMMER.

Une des aides du FIPHFP prévoit une aide spécifique à destination de l'apprentie nommée l'Aide financière pour l'apprentie visant à couvrir les frais inhérents à l'entrée en apprentissage : cette aide forfaitaire de 1 525 euros est mobilisable une fois par diplôme en début de contrat, après délibération de la Mairie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Travail ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Considérant que lorsque le contrat d'apprentissage est souscrit par un travailleur handicapé, reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, l'employeur public peut solliciter des aides financières auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), en vue de faciliter l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique ;

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé pour les personnes en situation de handicap, les aides s'adressent tant aux employeurs qu'aux apprentis.

Considérant que le FIPHFP procède au versement à l'apprenti, *via* l'employeur public, d'un montant forfaitaire (non soumis à cotisation) d'une aide à la formation de 1 525 euros, versée la première année d'apprentissage à la confirmation de son embauche.

Cette aide ne peut être demandée que sur justificatif de versement de la prime à l'apprenti (fiche de paie ou mandat de paiement) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide du versement de l'aide du FIPHFP d'un montant de 1 525 euros à Madame Aline ZIMMER, apprentie et autorise Madame la Maire, ou son représentant, à procéder au versement de cette somme à l'apprenti visé par ce dispositif.

Question 5 : Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour des travaux de végétalisation de la cour de l'école élémentaire

Rapporteur : Madame Marie-Pierre MESSENT

Comme annoncé lors du conseil municipal du 30 novembre 2020, la commune souhaite procéder à des travaux de végétalisation de la cour de récréation de l'école élémentaire.

Pour rappel, ces travaux répondront à trois objectifs : végétaliser l'ensemble de la cour afin de mettre fin au phénomène d'îlot de chaleur ; dégenrer les jeux ; permettre aux enfants d'être sensibilisés à l'art en faisant appel à un artiste pour réaliser deux fresques.

Une réunion d'échange a eu lieu le 3 décembre 2020 entre les deux commissions cadre de vie, patrimoine et éducation avec des représentants des parents d'élèves ainsi que de l'équipe pédagogique. L'équipe de maîtrise d'œuvre était également présente.

Ces travaux participeront à la relance économique, appelée des vœux de l'État et du département de la Vienne.

Une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2021) peut être sollicitée.

TRAVAUX DE VÉGÉTALISATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux VRD	263 450,00 € HT	DETR 2021	117 852,96 € HT
Travaux paysage	107 693,20 € HT		
Fresques	21 700,00 € HT	Autofinancement	274 990,24 € HT
TOTAL	392 843,20 € HT	TOTAL	392 843,20 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve les travaux présentés ci-dessus, engage à inscrire les crédits correspondants au budget et autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention au titre dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 (DETR).

Question 6 : Demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour la réalisation d'un nouveau skate parc

Rapporteur : Madame Marie-Pierre MESSENT

Comme annoncé lors du conseil municipal du 30 novembre 2020, la commune souhaite poursuivre le développement du sport à destination d'un large public tout en renforçant l'attractivité du centre de la commune par la réalisation d'un nouveau skate parc en lieu et place de l'actuel.

Pour rappel, le site actuel représente un potentiel de surface de 1060 m² permettant ainsi la réalisation d'un projet polyvalent associant deux grandes typologies (street et bowl) avec des aménagements paysagers attendant.

L'ambition de ce projet est de réaliser un espace ouvert à un large public, très attractif, se conjuguant très bien avec des aménagements paysagers conviviaux, destinés aux familles et à tout public en libre accès, avec un facteur intergénérationnel très important.

Le programme s'orientera vers un projet polyvalent entre les différentes disciplines (skateboard, roller, bmx et trottinette) et les différents niveaux de pratiques : du débutant au confirmé.

Les typologies de formes proposées conjugueront :

- street (pratique urbaine sur des formes de microarchitecture) ;
- flow (espace composé principalement de petites courbes et de bosses) ;
- bowl (retranscription d'une piscine vide, à l'origine de la naissance du skateboard).

Ces travaux participeront à la relance économique, appelée des vœux de l'État et du département de la Vienne.

Enfin, dans une volonté de co-construction de l'équipement, la commune a lancé une consultation avec un questionnaire qui peut être rempli jusqu'au 12 février prochain.

Une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2021) peut être sollicitée.

TRAVAUX DE RÉALISATION D'UN NOUVEAU SKATE PARC			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	313 900,00 € HT	DETR 2021	104 937,00 € HT
Coûts annexes dont maîtrise d'œuvre	35 890,00 € HT	Autofinancement	244 853,00 € HT
TOTAL	349 790,00 € HT	TOTAL	349 790,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve les travaux présentés ci-dessus, s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget et autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention au titre dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 (DETR).

Question 7 : Subvention à Escal'Ados pour les chantiers jeunes d'octobre 2020

Rapporteur : Madame Sylvie AUBERT

Madame Sylvie AUBERT explique que pendant les vacances de la Toussaint un chantier jeunes a été organisé par Escal'Ados

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le bilan financier déposé par Escal'Ado ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- prend en considération le bilan du chantier « Sensibilisation à l'environnement par le détournement de panneaux signalétique comme support pour véhiculer des messages de prévention » s'étant déroulé du 19 au 23 octobre 2020.
- octroie une subvention de 14 € par jour et par enfant de Fontaine-le-Comte, soit un montant total calculé selon la formule suivante : $8 \text{ jeunes} \times 5 \text{ jours} \times 14 \text{ €} = 560,00 \text{ €}$
- inscrit les crédits correspondants à l'article 6574 du budget.

Questions diverses

Monsieur Philippe BÉNÉTEAU : Est-ce que la commune sera impactée par les travaux de la RN 10 ? Réponse apportée par Messieurs Bruno BOUCHER, Christophe CHARPENTIER et Madame MESSENT. Oui en effet, la commune est impactée – l'étude votée fait suite à l'enquête publique menée en 2020. Les travaux devraient débutés en 2022 avec un réalisation d'un nouveau pont pour accès à la départementale 11 et mis en place d'un rond-point pour accès Croutelle. L'accès venant de Poitiers pour entrer sur la zone artisanale et commerciale reste en place.

Monsieur Philippe BÉNÉTEAU demande si de nouvelles dates ont été mises en place pour les comités de quartiers. Madame Valérie MEYER explique que 4 dates ont été positionnées pour la restitution des comités de quartiers, mais que au regard de la crise sanitaire actuelle et suivant son évolution ces dates peuvent encore changer.

Madame Sylvie AUBERT insiste sur le fait que nous sommes soumis par la situation sanitaire à certaines contraintes, qu'il est nécessaire de limiter les réunions.

Monsieur Léandre MARY signale que certains trottoirs sont recouverts de mousse. Monsieur Bruno BOUCHER explique que les produits utilisés aujourd'hui respectent les normes environnementales, que les services techniques vont être contacter pour remédier au problème.

Madame Sylvie AUBERT ajoute que dans l'avenir la végétalisation des espaces y compris les trottoirs va être de plus en plus importante et nécessaire pour l'environnement et favorise le renforcement de la perméabilité des sols.

Madame Sylvie AUBERT annonce qu'une rencontre avec les représentants des parents d'élèves, les enseignants va avoir lieu le 8 février prochain pour la présentation des travaux de la cour de l'école élémentaire, et précise que les travaux de la mairie débuteront début février.

La séance est levée à 19 h 10

Un compte-rendu comprenant l'intégralité des délibérations a été établi et affiché le 22 janvier 2021.